



Association « Force 5 »

Association agréée Protection de l'Environnement. (Département du Finistère/ agrément préfectoral 28-11-2013)

Keringar

29630 PLOUGASNOU

[www.force5association.fr](http://www.force5association.fr)



Landivisiau Doit Dire Non à La Centrale  
Association loi 1901 à direction collégiale  
Chez Yves Le Signor

4 impasse des écoreuils

29400 Landivisiau

[nonalacentrale.landivisiau@gmail.com](mailto:nonalacentrale.landivisiau@gmail.com)

[www.nonalacentrale-landivisiau.fr](http://www.nonalacentrale-landivisiau.fr)

## Communiqué de presse des associations « Force 5 » et « Landivisiau Doit Dire Non à la Centrale » du 03 septembre 2018

Les associations « Force 5 » et « Landivisiau Doit Dire non à la Centrale » réagissent à la démission de Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire, qui n'est pas pour elles une surprise.

Les associations lui ont écrit sans trop d'illusions en juin et août 2017 pour lui demander l'abandon du projet de centrale à gaz à Landivisiau, mais n'ont jamais reçu de réponse. Des membres du collectif Gaspere l'ont même interpellé le 16/11/2017 lors du festival Breizh Transition à Quimper et n'ont eu comme réponse : « s'il faut trancher, je trancherai ». Aujourd'hui, les associations constatent qu'il ne s'est jamais emparé de ce dossier.

Les associations dénoncent une fois encore ce projet inutile, dépassé, très coûteux, polluant et en totale contradiction avec l'objectif des COP21 et 23 qui vise à réduire les gaz à effet de serre afin de limiter la hausse des températures sur le globe à 2°Celsius.

Pourtant, force est de constater que cet objectif de limitation des températures est bien compromis : en 2018 l'été s'est révélé être le 2<sup>ème</sup> le plus chaud de l'histoire de France et également caniculaire dans tout l'hémisphère nord du globe, provoquant des incendies spectaculaires en Grèce, en Suède et en Californie et inévitablement beaucoup de décès.

Les associations se sont déplacées ce lundi 03 septembre 2018 à la permanence de Landerneau de Mme Graziella Melchior, députée de la 5<sup>ème</sup> circonscription du Finistère pour exiger de M. Macron, de se mettre en conformité avec ses paroles en annulant le projet. En effet lors de l'ouverture de la COP23 à Bonn le 15/11/2017, il a déclaré que, pour réduire l'émission des gaz à effet de serre, « la France a décidé l'absence de toute construction de nouvelles centrales thermiques ».

Les associations dénoncent depuis 7 ans le caractère dangereux de cette Installation Classée Protection de l'Environnement (I.C.P.E.), et de son implantation dans une zone d'activités aussi proche de la ville de Landivisiau, à moins de 1 km du centre-ville. Or, de nouvelles inquiétudes sont apparues ce 11 juillet dernier lors de l'incendie spectaculaire ayant détruit 95 % de l'usine Marine Harvest Kritsen, une autre I.C.P.E. suivie par la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP) en raison des stocks importants d'ammoniac qu'elle utilise. Cette I.C.P.E. est située à moins de 200 mètres du site prévu pour la centrale.

Les associations s'inquiètent du risque encouru par les populations du fait de la présence si proche de stocks d'ammoniac qui auraient pu s'enflammer et exploser, et du fait de la proximité de ceux-ci avec le site d'une centrale à gaz qui aurait dû être mise en service à l'automne 2016.

Elles dénoncent également le fait que les autorités n'aient pas communiqué officiellement à la population les résultats des analyses effectuées suite à cet incendie, ni informé sur les substances que contenaient les fumées noires, cendres et divers objets qui se sont répandus sur la ville pendant plusieurs heures. Elles précisent que ce jour-là le préfet du Finistère a demandé aux landivisiens de rester confinés chez eux jusqu'à 20 heures, de ne pas consommer les produits des jardins, et a décidé la fermeture de la RN 12 dans les 2 sens jusqu'à 21 H 30. Elles exigent aujourd'hui, soit près de 2 mois après l'incendie, de savoir sur quelle période s'appliquait la recommandation concernant les produits alimentaires et quels sont les résultats de ces analyses.